



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2016

SOMMAIRE

Présentation	P. 2
Accueil de Jour	P. 3
Aide aux victimes	P. 8
Permanences	P. 10
Hébergement	P. 12
Sensibilisation	P. 14
Formation et Communication	P. 16
Annexe 1	P. 17
Annexe 2	P. 18
Annexe 3	P. 19

RAPPORT D'ACTIVITE

Année 2016

Fiche d'identité de l'association

Date de création : 15/11/1977 sous le nom « SOS Femmes battues »

- Changement de nom : 1999 « SOS Femmes Violences »
- Adresse : 560, chemin de la Cassine à Chambéry
- Coordonnées : Tél. 04.79.85.53.68 Mail. sos.fv@free.fr
Site : www.sosfemmesviolences.wordpress.com

L'association a pour objet :

Le soutien des femmes victimes de toutes formes de violences et de leurs enfants, à savoir leur apporter une aide morale et matérielle, les accompagner dans leurs démarches auprès des structures compétentes et assurer au besoin leur suivi.

La prévention des violences au moyen :

- de la diffusion de toutes formes d'information
- d'interventions auprès de tout public intéressé.

SOS Femmes Violences c'est :

- une équipe de professionnelles salariées : 2 intervenantes sociales, 1 animatrice, 1 assistante administrative et comptable et 1 directrice.
- 1 volontaire en mission de service civique.
- un bureau et un conseil d'administration
- une équipe d'adhérent.e.s bénévoles
- des financeurs : Etat, Conseil Départemental, Conseil Régional, Collectivités Locales
- des partenaires institutionnels et associatifs : Mission du Droit des Femmes CIDFF, LA SASSON, ARSAVI, ADDCAES

Ses principales activités sont :

- L'accueil de jour
- L'aide aux victimes
- Les permanences dans le département
- L'hébergement
- La sensibilisation

L'accueil de jour

Temps d'ouverture

Du 1er janvier au 31 décembre 2016, l'accueil a été ouvert du lundi au vendredi de 10h-16h soit 240 jours.

Profil des professionnelles intervenues auprès des femmes.

L'Accueil de Jour a fonctionné avec 2 salariées à temps partiel ayant un profil d'assistante sociale et de juriste jusqu'en septembre puis d'assistante sociale et d'éducatrice spécialisée.

Par ailleurs, 6 bénévoles ont assuré des temps d'accueil.

Une assistante administrative et comptable et une directrice ont également été présentes à temps partiel.

L'équivalent temps plein moyen sur l'année est de 3,33 ETP dont 0,57 ETP sur le poste administratif et 0,69 ETP sur le poste de direction.

Tableau des effectifs salariés

Salariées permanentes	Quotité de travail en %	Qualification (diplômes)
Nathalie	69%	DESJEPS Mention direction de structure
Caroline	69%	DE Educatrice spécialisée
Séverine	57%	BTS Assistante de gestion
Marion	69%	DE Assistante Sociale
Anne 15/08/16 au 31/12/16	69%	DE Educatrice spécialisée
Estelle 01/01/16 au 13/09/16	69%	Master 2 Droit

Nombre de femmes écoutées dont nombre d'entretiens individuels, nombre de séances collectives, nombre d'ateliers

En 2016, 358 femmes ont été reçues et 289 d'entre elles étaient des nouvelles situations. 167 femmes ont été suivies et 106 femmes ne sont venues qu'une fois.

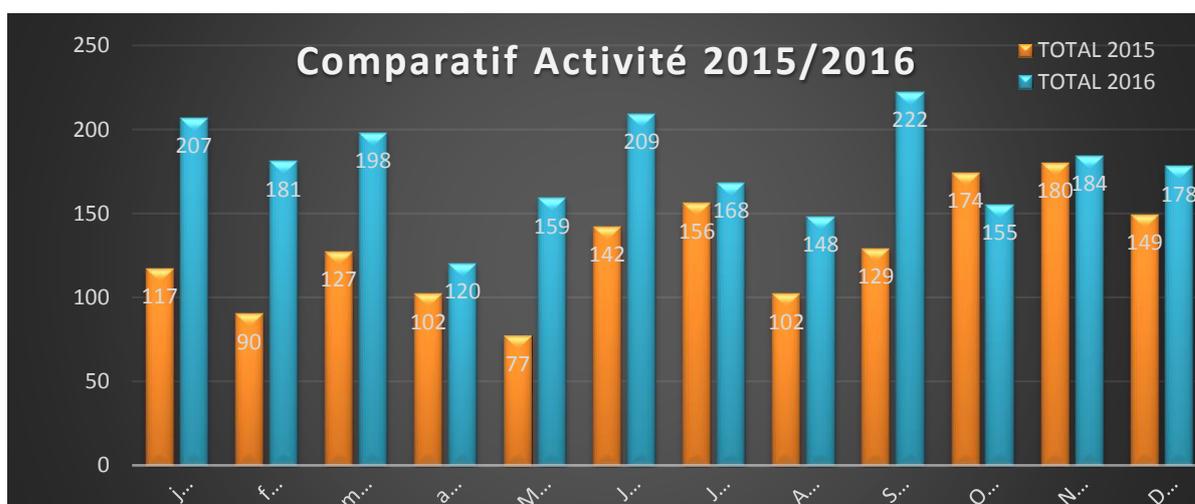
Récapitulatif de l'activité mensuelle 2016 et comparaison avec 2015

	Nb d'appels 2015	Nb Appels 2016	Nb d'entretiens 2015	Nb d'entretiens 2016	Nb d'appels réseaux 2015	Nb d'appels réseaux 2016	TOTAL 2015	TOTAL 2016	Evolution %
Janvier	56	123	55	54	6	30	117	207	76,92
Février	54	98	33	48	3	35	90	181	101,11
Mars	76	108	35	53	16	37	127	198	55,91
Avril	48	56	40	35	14	29	102	120	17,65
Mai	43	78	26	55	8	26	77	159	106,49
Juin	57	92	48	68	37	49	142	209	47,18
Juillet	60	69	56	61	40	38	156	168	7,69
Août	46	69	30	52	26	27	102	148	45,10
Septembre	50	101	47	80	32	41	129	222	72,09
Octobre	74	72	43	52	57	31	174	155	-10,92
Novembre	94	95	51	44	35	45	180	184	2,22
Décembre	72	76	48	47	29	55	149	178	19,46
TOTAL	730	1037	512	649	303	443	1545	2129	37,80

Le nombre d'entretiens a augmenté de 26% par rapport à 2015.

Par ailleurs, les appels téléphoniques de femmes ont augmenté de 42% et les appels de partenaires réseau de 46% par rapport à 2015.

Comparatif 2015/2016



Les ateliers

Des ateliers sont proposés aux femmes ayant un accompagnement par SOS Femmes Violences. Ils sont animés par des professionnels et des bénévoles et sont indispensables dans le parcours des femmes.

Ateliers collectifs

Groupe d'expression créative : 16 ateliers pour 38 présences

Cet atelier a eu lieu tous les 15 jours, le vendredi matin de 9h30 à 11h30, jusqu'en juin et les lundis à partir de 17h depuis septembre. En effet, le nombre croissant de femmes ayant une occupation professionnelle dans la journée nous a amené à proposer un nouvel horaire. Les séances sont animées par une art-thérapeute. Un groupe de 3 à 4 femmes se retrouve régulièrement pour vivre l'expérience de la création et partager dans un lieu et un temps prévu pour cela, un moment centré sur l'acte de créer. Chacune peut ainsi puiser dans ses propres ressources pour inventer, imaginer, produire des formes... à partir d'une palette de proposition : écriture, dessin, peinture, installation éphémère...

Atelier cuisine : 10 ateliers pour 35 présences.

Cet atelier se déroule une fois par mois et permet l'échange de recettes, la préparation commune d'un repas puis son partage. Il est animé par une professionnelle et des bénévoles.

Groupe de paroles : 13 séances pour 49 présences.

Il a pour objectif d'ouvrir à toutes les femmes victimes de violences, un espace de parole, un moment pour se recentrer sur soi, son vécu et partager son expérience dans un cadre structuré et sécurisant. Le groupe permet également de rompre l'isolement. Il est animé par une thérapeute familiale. 2 groupes sont proposés chaque mois pour 6 femmes environ.

Les ateliers individuels :

Ateliers esthétique et massage : 11 ateliers pour 49 présences

Cet atelier a lieu une fois par mois. Il permet aux femmes de prendre conscience de leur corps ce qui est une étape importante dans leur processus de reconstruction. Il est animé par une professionnelle diplômée.

Le nombre de séances proposées a diminué car l'atelier esthétique qui était encadré par une bénévole n'a pas pu être reproposé. Le nombre de présences de femmes a par contre augmenté par rapport à 2015. (182 présences pour 150 en 2015).

Nombre de diagnostics réalisés

Les 289 nouvelles femmes accueillies ont fait l'objet lors des premiers entretiens d'une évaluation de la situation, ce qui a conduit à des orientations diverses et le cas échéant à des suivis spécifiques. Ces diagnostics peuvent être réalisés en lien avec nos partenaires.

Motifs de leurs venues

Ecoute/soutien : SOS constitue un lieu où les femmes peuvent être écoutées autant de fois que nécessaire ce qui les aide à reprendre confiance et réfléchir à leur souhait pour l'avenir.

Aide accompagnement démarches : Cette aide est très importante pour des femmes n'ayant parfois jamais eu à faire ces démarches du fait de leur situation familiale dans un contexte de violences. Nous n'avons pas toujours la possibilité d'accompagner physiquement les femmes quand c'est nécessaire.

Informations juridiques : Nous ne donnons que les premières informations avant d'orienter les femmes vers nos partenaires.

Demande d'hébergement : En fonction du diagnostic réalisé et de leurs souhaits, nous orientons les femmes vers les lieux d'hébergement les plus adaptés à leur situation : résidences sociales, maisons maternelles, nos appartements refuge.

Informations pratiques police/gendarmerie : Nous développons notre partenariat afin d'orienter aux mieux les femmes vers ces institutions.

Nature des orientations

220 orientations ont été effectuées en 2016.

Plusieurs orientations peuvent être proposées simultanément aux femmes, elles sont de nature juridique, judiciaire, psychologique, médicale, sociale.

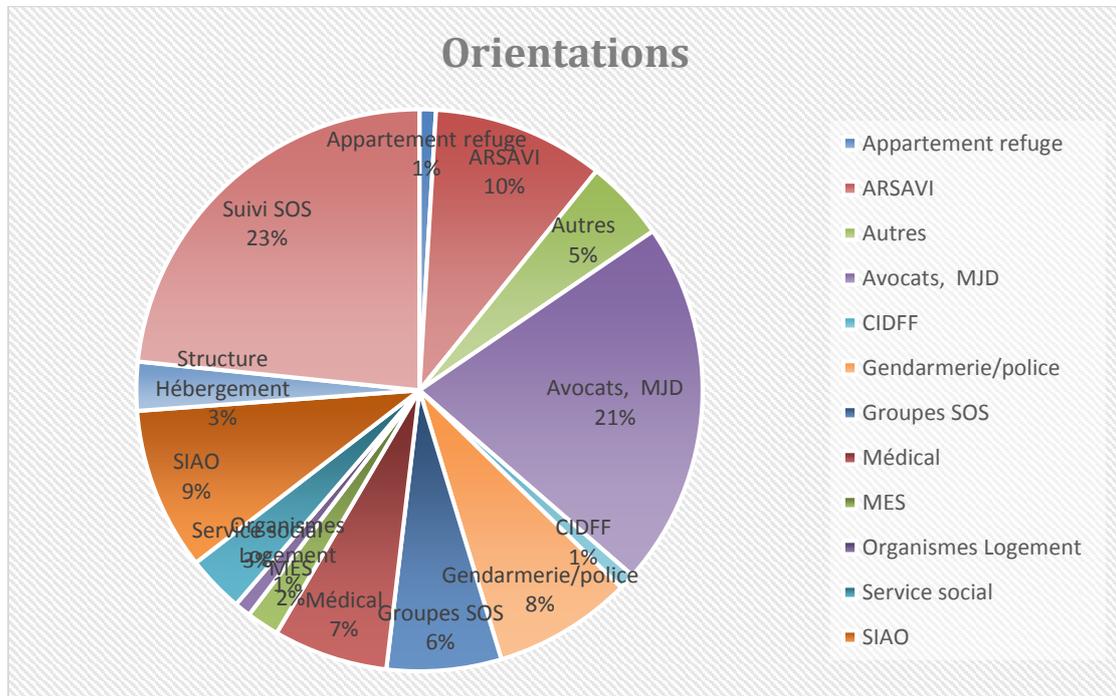


Diagramme des orientations proposées en pourcentage.

Sigles utilisés : CIDFF : Centre Information sur les Droits des Femmes et des Familles

MES : Mise en Sécurité dans un autre département

MJD : Maison Justice et Droit

SIAO : Service Information Accueil Orientation.

Nombre de départs préparés

46 départs ont été préparés vers différents types d'hébergement.

5 femmes seules et 4 femmes avec enfants ainsi que 9 enfants et 1 jeune majeur ont été accueillis dans les appartements refuges de SOS Femmes Violences ce qui représente 2909 nuits.

Afin que ces départs puissent être organisés le mieux possible, nous mettons différents moyens à disposition des femmes :

- La mise en sécurité des documents et des personnes
- La domiciliation à notre association
- La mise à disposition de moyen de communication : téléphone, accès internet.
- L'accompagnement des femmes dans leurs démarches de mise en sécurité.

Nombre d'accompagnements physiques effectués pour des démarches

3 accompagnements de femmes ont été effectués par des bénévoles dans le cadre de démarches vers la Préfecture, le commissariat ou divers organismes.

L'aide aux victimes

L'accompagnement que nous proposons pour aider les femmes, dites victimes, qui viennent jusqu'à nous, est bien spécifique et nous vous proposons de vous en donner les codes. Ceux-ci sont construits autour d'une éthique et de valeurs professionnelles qui rassemblent notre équipe et permettent de répondre au mieux et de la façon la plus appropriée à la situation de victimes de violences conjugales.

Notre association accueille des femmes victimes de violences conjugales, en toute confidentialité, anonymat, sans jugement, en toute transparence, sans jamais mettre en doute leur parole et dans le respect du rythme des personnes reçues.

Il s'agit avant tout de prendre en compte leur singularité dans la situation de violences qu'elles vivent, afin, pour elles, de ne pas se confronter à des idées reçues de la femme victime de violences conjugales. Elles agissent toutes différemment devant ce schéma de violence, dans ce cycle de violences pourtant si semblable dans son fonctionnement, et c'est à nous, intervenantes sociales, qu'il appartient de repérer cette femme derrière l'horreur, afin de l'aider à se dévoiler, se connaître ou se retrouver.

L'accompagnement social que nous proposons est par ce fait l'exacte signification du terme accompagner, nous « partageons avec ces femmes », « nous cheminons avec elles » et les aidons à élaborer leur propre réflexion autour de leur situation et de leur histoire conjugale, tout en respectant leur rythme, leur désarroi, leur peur, leur envie de se battre, de ne rien faire... Il s'agit donc de permettre dans notre accompagnement d'entendre et d'écouter avant tout leur histoire, les violences vécues, et d'accepter d'entendre tout.

Dans notre comportement, il faut donc créer un espace de libération de la parole, un espace authentique où nous les accepterons telles qu'elles sont, et où nous favoriserons la parole mais aussi les silences nécessaires.

Mais favoriser cet espace de parole ne signifie pas que nous allons agir dans l'urgence après recueil de celle-ci. Déjà, parce que ces femmes ne le souhaitent souvent pas, et surtout pour éviter de projeter nos propres volontés et nos propres désirs de professionnels pouvant faire fuir ces femmes. Nous accueillons ainsi les femmes à tous les stades de leur parcours de vie conjugale et devons repérer où elles en sont exactement afin de respecter leurs choix. Ce qui implique de comprendre ce que les femmes sont venues chercher au moment de notre rencontre tout en veillant à faire germer une petite graine leur permettant d'avancer dans leur réflexion

Il s'agit donc de permettre le temps du cheminement vers le détachement, la déculpabilisation et la déresponsabilisation de la femme, en lui donnant les éléments pour pouvoir réagir à l'emprise dont elle est sujette, la repérer, et s'en détacher, afin de pouvoir prendre le recul nécessaire à la réflexion.

L'information et l'orientation

Dans ce processus, nous sommes aussi amenés à informer et conseiller les victimes en matière administrative et judiciaire et cela en partenariat avec d'autres organismes et structures. Bien souvent, ces femmes sont un peu perdues et isolées et ne savent plus à qui faire appel et comment, ni quels droits les protègent et quelles procédures mettre en place. Ce sont autant d'informations à leur apporter pour leur permettre d'élaborer si elles le désirent, des éléments de construction pour un départ ou pour une protection en urgence et qui impliquent toutes les conséquences postérieures à cela.

Nous les accompagnons aussi à effectuer des démarches lorsqu'elles le désirent auprès des différentes structures concernées. Ainsi, nous travaillons avec un ensemble de partenaires de tous horizons auxquels toute femme victime de violences conjugales pourrait être confrontée dans l'évolution de sa situation : association de droits des étrangers, association d'informations sur les droits des femmes, structures d'hébergement, avocats, hôtel de police et de gendarmerie, hôpital, pôle emploi, association d'insertion, Services sociaux du conseil départemental, médecins libéraux, psychologues, psychiatre, CMP , CHS, CCAS ...

De façon pratique, ce sont les intervenantes sociales qui s'occupent de l'accompagnement social des femmes reçues, cela se déroule par une rencontre physique dans un bureau prévu à cet effet, par le biais de rendez-vous sur l'association ou lors des permanences à l'extérieur. Mais cela peut aussi être en complémentarité avec des liens téléphoniques et des mails. Les femmes que nous accompagnons dans le cadre de ces rendez-vous peuvent participer aussi aux groupes collectifs, ce qui permet d'alimenter l'accompagnement d'éléments nouveaux rencontrés lors de leur participation aux diverses activités. L'aide aux victimes de violences conjugales est indissociable de l'accueil de jour où se déroulent ces rencontres.

Pour un accompagnement physique vers les organismes, les intervenantes sociales se déplacent selon leurs disponibilités, mais elles sont surtout aidées et épaulées par un groupe de bénévoles, disponibles, formés et en lien avec elles dans la suite à donner.

Enfin, être victime ce serait aussi être atteint d'un mal subit et c'est dans cette définition que nous pouvons appréhender les limites du statut de victime. En effet, nous veillons à ce que les femmes cheminent vers une reconnaissance du statut de victime, qu'elles prennent conscience qu'elles ont été choquées, perturbées, amochées et que cela a des conséquences directes sur elles et sur leur entourage. Mais en aucun cas à ce qu'elles se morfondent dans cette posture et qu'elles restent imprégnées des stigmates de la qualification de victime pour toujours, comme « atteinte d'un mal dont elles ne pourraient plus se défaire ». Il est important que notre accompagnement aide ces femmes à se sentir victime, mais aussi, qu'il leur permette de sortir de leur statut pour être autrement qualifiées, et plus seulement étiquetées à cette seule représentation d'elles même. C'est ce travail avec les femmes, qui peut prendre un mois, un an, des années, qui amène à ce que l'on pourrait nommer une reconstruction.

On pourrait dire pour conclure qu'AIDER LES VICTIMES prendrait son sens dans l'accompagnement autour de la reconstruction de leur identité, de leur moi, de leur personnalité, de leur volonté, d'elle-même...les aider à s'imprégner et à dépasser la « victime » qu'elles ont pu être : faire de ce statut une force pour être soi.

Les permanences dans le département

Depuis maintenant plusieurs années, l'association essaie de se rendre au plus près des victimes et des territoires éloignés géographiquement par le biais de permanences. Cela a commencé avec les permanences en avant pays savoyard puis avec les permanences à Albertville, et enfin dernièrement celles d'Aix les Bains.

Même si ces permanences ont été impulsées de différentes manières et par différents acteurs, elles visent pour chacune à centraliser sur un territoire les demandes d'aide liées aux violences conjugales afin de les prendre en charge avec les partenaires et acteurs locaux en travaillant en complémentarité avec ces derniers. Chaque territoire offre son propre réseau de partenaires et de potentialité permettant de répondre au mieux aux situations de violences conjugales rencontrées. Accueil, écoute, information et orientation des femmes victimes de violences sont ainsi proposés au sein de permanences dans des territoires semi ruraux, éloignés géographiquement du siège social de SOS à Chambéry. Elles sont aussi le lieu pour faciliter le premier échange permettant un accompagnement vers un départ du domicile conjugal, un accompagnement autour des violences vécues, le cheminement et les démarches entreprises en lien avec celles-ci.

Les permanences en avant pays savoyard :

Les permanences ont lieu au sein des différents Centres Polyvalents d'Action Sociale (CPAS) présents sur le territoire :

Les 1ers et 3èmes vendredis du mois aux Echelles (de 9h à 12h) et à Pont de Beauvoisin (de 13h30 à 16h30) sur rendez-vous à Yenne et Saint Genix sur Guiers.

Les permanences de Yenne et Saint Genix étant plus rarement fréquentées contrairement aux permanences des Echelles et de Pont de Beauvoisin, il avait été décidé en fin d'année 2013 de nous adapter à la demande et d'offrir sur ces communes un cadre un peu moins rigide. Ainsi, nous intervenons maintenant à la demande et selon les besoins. Les permanences des Echelles et Pont de Beauvoisin restent fixes. Nous faisons encore évoluer notre réflexion puisqu'aujourd'hui nous nous posons encore la question de proposer des permanences de plus en plus adaptées au besoin de femmes et dans ce sens, soumettre le 1er vendredi du mois en fixe, et le troisième vendredi du mois à la demande.

Lors de l'appel à projet en 2009, l'association s'était engagée auprès des financeurs à accompagner au minimum 7 femmes par an. L'objectif est atteint puisque nous avons suivi 7 femmes cette année. Nous avons accompagné de manière plus approfondie 5 de ces femmes et avec 2 d'entre elles, un partenariat important avec les acteurs de terrain ont permis d'apporter un accompagnement plus global et propre à la réalité des lieux de résidence de ces femmes. Au total, il y a eu 15 permanences effectuées sur le CPAS des Echelles, 7 permanences au CPAS de Pont de Beauvoisin et 7 rencontres sur le CPAS de Yenne.

Nous avons également participé à la réunion du groupe territorial de lutte contre les violences faites aux femmes de l'Avant pays savoyard, qui a pour but de coordonner les actions pour une meilleure prise en charge des victimes et un meilleur maillage du territoire.

Les permanences à Albertville

Ces permanences ont vu le jour en 2012 à l'initiative de la municipalité de la ville d'Albertville désireuse de voir notre association présente sur le bassin albertvillois. Nous avons saisi cette demande pour nous rapprocher à nouveau au plus près de la population et couvrir un nouveau territoire, lui aussi éloigné géographiquement de Chambéry et donc de nos permanences d'accueil au siège.

Les permanences avaient lieu les 2èmes lundis du mois (de 9h30 à 12h et de 14h à 16h), jusqu'en milieu d'année 2015 où cela a été réorganisé et reporté au 1er et 3ème lundi du mois aux mêmes horaires, à la maison des associations d'Albertville. En 2016, cette permanence a permis d'accompagner 13 femmes. La professionnelle référente de cette permanence s'est rendue 13 fois à Albertville.

Les permanences d'Aix Les Bains

La permanence s'est ouverte aux femmes le 5 Février 2015.

1 femme a été rencontrée lors des 10 permanences effectuées à la Maison des Associations d'Aix les Bains.

L'hébergement

En 2016, l'association a géré 2 appartements refuges à adresses secrètes pouvant héberger des femmes et leurs enfants :

Un T4 avec une capacité d'accueil de 7 personnes (3 femmes et 2 enfants maximum ou 3 femmes seules)

Un T3 avec une capacité d'accueil de 6 personnes (1 femme avec plusieurs enfants ou 2 femmes seules et 1 enfant).

Ces hébergements ne font pas partie du dispositif d'accueil d'urgence (géré par le 115-SIAO).

Toute demande d'hébergement donne lieu à une rencontre avec une intervenante sociale de l'association avant la présentation du dossier à la commission interne (qui se réunit en principe une fois par semaine). Cette demande peut également être remplie par un partenaire de SOS Femmes violences.

L'hébergement des femmes victimes de violences est une mission indispensable dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Il permet d'accueillir ces femmes, avec ou sans enfants, pour les protéger et les mettre à l'abri. Cela leur permet de rompre le cycle de la violence, de se poser et se reposer. C'est un espace sécurisé où les femmes peuvent réfléchir à ce qu'elles vivent.

Afin de ne pas surajouter de stress et d'anxiété lors du départ du domicile conjugal et faire que le départ soit réussi, il est important que la commission d'hébergement s'assure des capacités de gestion de l'anxiété, gestion de la solitude et de savoir vivre en semi collectivité. En effet, il est à noter que l'hébergement proposé par SOS ne dispose pas d'une équipe présente sur les lieux de façon continue.

L'accueil d'une femme au sein de nos appartements est donc toujours un moment qui requiert beaucoup d'investissement pour elle et pour l'équipe, afin de pouvoir apprivoiser le nouvel environnement dans un contexte le plus rassurant possible. Cela nécessite beaucoup de présence, afin, d'une part, de ne pas les laisser trop « livrées » à une solitude qui peut être angoissante notamment dans les premiers temps et, d'autre part, de pouvoir les accompagner dans diverses démarches administratives, et judiciaires (accès et ouverture de droits, procédures judiciaires et auprès du JAF, relogement, ...) dans le but de stabiliser, au plus vite, leurs situations.

L'accompagnement social ainsi proposé par les intervenantes sociales vise à soutenir ces femmes pouvant présenter des difficultés importantes d'ordre psychologique, juridique, économique et/ou social, et ceci en lien avec les différents partenaires sociaux et acteurs locaux.

Les femmes sont accueillies de manière temporaire dans ces appartements, pour une durée de 3 mois renouvelable une fois. S'il n'existe aucune solution de relogement au-delà de ce délai, l'hébergement est prolongé. Une participation financière de 100 euros par mois est demandée.

En 2016, 20 personnes ont été hébergées soient :

- 4 femmes seules
- 5 femmes avec enfants
- 10 enfants + 1 jeune majeur.

Durée d'occupation des appartements refuges :

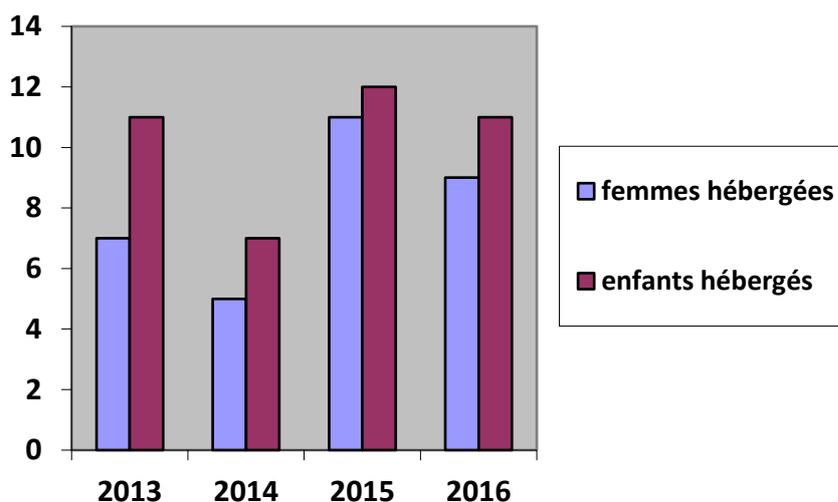
Pour les femmes ayant quitté le logement dans l'année :

- Moins de 15 jours : 0
- De 15 jours à 6 mois : 4
- Plus de 6 mois : 2

Soit 6 ménages qui ont quitté les appartements refuges au cours de l'année 2016

(4 vers un logement durable y compris une résidence sociale ou une maison relais, et 2 vers un hébergement provisoire, type CHRS ou stabilisation).

Pour les 3 femmes toujours présentes au 31 décembre, 1 occupait le logement depuis moins 15 jours et 1 depuis plus de 6 mois.



Les personnes demandeuses dont le lieu de vie est en Savoie sont toujours prioritaires, toutefois, l'association peut répondre favorablement à une demande de « mise en sécurité » émanant de la Fédération Nationale Solidarité Femme (FNSF).

L'association ne considère pas les retours au domicile conjugal comme un échec. Ce phénomène est bien connu de notre association. Nous savons qu'une victime de violences conjugales pourra faire plusieurs tentatives de départ pour finalement réussir à s'en aller définitivement.

Ces démarches sont positives : elles sont un tremplin. À chaque essai, la femme se réapproprie un peu de son pouvoir d'agir, de son libre arbitre.

Sensibilisation

Dans le cadre de ses missions, notamment le projet de développement d'actions en milieux excentrés de Chambéry et de son agglomération, SOS Femmes Violences a réalisé des actions de sensibilisation qui se sont déclinées sur différents axes.

La phase 2015 du projet de développement d'un réseau pour la lutte contre les violences faites aux femmes avait permis de rencontrer des partenaires de différents corps de métiers et les élus locaux. L'année 2016 a eu pour axe principal la préparation et la mise en place de journée de sensibilisation :

ALCC de Chautagne, nous avons rencontré l'animatrice et des acteurs locaux, médecins, infirmières, sage-femme, pharmacienne, tissu associatif autour d'une table ronde afin de déterminer les besoins du territoire. Cette rencontre ouvre pour 2017 la perspective d'une action de sensibilisation et d'une animation ciné/débat dans le cadre du collectif du 8 mars.

Les Bauges, avec le soutien de l'association « Les amis des Bauges », nous avons organisé une rencontre en soirée avec des élus, gendarmerie, pharmaciennes, tissu associatif et autres partenaires locaux autour d'une table ronde, de même, cette rencontre a permis de finaliser une action de sensibilisation sur le 2ème trimestre 2017.

Familles Rurales des Echelles, une rencontre avec l'animatrice a pour perspective après plusieurs échanges de formaliser une action de sensibilisation sur la problématique des violences conjugales.

Moûtiers, le groupe de travail relatif à la prise en charge des violences intrafamiliales porté par la DDCSPP et la Délégation Territoriale a réuni l'ensemble des partenaires signataires de l'accord partenarial contre les violences faites aux femmes, les acteurs locaux et la justice. Nous avons pu échanger sur les différents mécanismes de la violence et la diversité des pratiques professionnelles avec les travailleurs sociaux du Conseil Départemental.

St Jean de Maurienne, le groupe de travail relatif à la prise en charge des violences intrafamiliales porté par la DDCSPP et la DT a réuni l'ensemble des partenaires signataires de la charte, les acteurs locaux et la justice. Nous avons pu échanger sur les différents mécanismes de la violence et la diversité des pratiques professionnelles.

8 mars 2016 :

Notre association participe chaque année au collectif 8 mars avec les associations engagées dans la lutte pour les droits des femmes.

Cette année nous avons participé à 2 projections du film Mustang

L'une à Aix les bains, où nous avons animé le débat de manière conjointe avec l'ADDCAES. Une trentaine de personnes étaient présentes.

L'autre à St Jean de Maurienne où nous avons assuré l'animation du débat. Près de 70 personnes étaient présentes.

Le 8 mars a également été cette année l'occasion de la signature de l'accord partenarial local pour la prise en charge des femmes victimes de violences avec l'ADDCAES, ARSAVI, la Sasson, le CIDFF, et le Préfet de Savoie. Cet accord permet de décliner localement les actions prévues par le 4^{ème} plan interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes.

Le colloque s'intègre dans le cadre de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes du 25 Novembre.

Cette année, la date retenue était le mardi 29 Novembre 2016 et avait pour thème : **Partir... Articuler les pratiques pour mieux accompagner les femmes victimes de violences conjugales.**

L'objectif général de la journée a été plutôt atteint et les retours sont positifs quant à l'équilibre de la journée, l'organisation pratique, la qualité des temps de travail. 120 personnes, principalement des professionnels, ont participé à cette journée.

Ce colloque a permis de faire apparaître le maillage entre partenaires existant sur Chambéry mais aussi ce qui n'existe pas sur les territoires les plus éloignés.

La diffusion d'un film de témoignages de femmes victimes réalisé au sein même de SOS avec les femmes qui y sont suivies révèle une réelle difficulté dans leur parcours.

Les Forums

L'association était présente sur **le forum des associations de Chambéry** et celui d'**Albertville**. Notre présence a pour objectif de sortir de l'ombre, d'être identifiée par le grand public. Elle permet à des femmes de nous rencontrer et à des bénévoles ou donateurs potentiels de mieux nous connaître.

Formation des bénévoles et professionnelles

2 bénévoles ont suivi une formation à l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales organisée par la Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF).

2 professionnelles et 2 bénévoles ont assisté à une journée de sensibilisation sur l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales proposée par l'association Espace Femmes Geneviève D.

1 professionnelle et 1 volontaire en mission service civique se sont rendues aux Universités d'Automne de la FNSF à Strasbourg qui avait pour thème « Contre l'empêchement des femmes de vivre leur vie : modèles et pistes de réflexion. »

Les intervenantes sociales et animatrice bénéficient de manière mensuelle de séances d'analyse de la pratique et de supervision. 9 séances ont été réalisées cette année.

Communication

Une volontaire a été recrutée dans le cadre d'une mission de service civique à partir du mois d'avril afin de mettre à jour et renouveler les outils de communication de l'association et de réaliser des outils de sensibilisation. Durant ses 8 mois de présence, elle a pu renouveler

- Les plaquettes et affiches de l'association
- Effectuer la migration du site internet de l'association vers une interface plus facile à gérer
- Mettre en place une page facebook et un compte twitter : nous avons plus de 200 contacts à ce jour et ce média est un moyen de 1^{er} contact pour des femmes.
- Réaliser un film à partir de témoignages de femmes accompagnées par l'association.

Sa mission a également été de développer les partenariats privés grâce à l'inscription de notre association sur une plateforme permettant les dons en ligne et la mise en place d'une campagne de financement participatif qui s'est poursuivie en 2017.

L'enregistrement d'un CD a également été réalisé à partir d'une chanson écrite et interprétée par Clément DUMON pour les femmes victimes de violences conjugales.

Annexe 1

Définition du mot victime

Etre victime !! Qu'est-ce que cela représente pour les personnes que l'on reçoit ? Qu'est-ce que cela signifie d'être adjectivée par ce mot ? La première définition donnée dans le Larousse nous donne une première indication sur l'étendue de significations autour du mot « Victime ». Ce serait une entité ou une personne « qui sacrifie volontairement sa vie et son bonheur ». Il est très juste de dire que les victimes que nous recevons viennent évoquer des faits violents et douloureux qui peuvent effectivement s'opposer aux sentiments de quiétude et de sérénité ayant trait au bonheur. Pour certaines, il est bien nommé le fait d'avoir le ressenti de gâcher une partie de leur vie, et de surcroît de se sacrifier. Mais aussi les victimes manifestent ce dévouement qu'elles ont pour que les autres autour d'elles, leur entourage, ne subissent pas trop les conséquences de la violence, alors qu'elles-mêmes ne se préoccupent pas de ce que cela pourrait engendrer sur elles. Cette définition vient compléter un autre sens de l'appellation « victime » : celui de subir un dommage, un mal. Et c'est par le biais de la justice (plainte, procès) ou de la société (témoignage, écriture) que ces victimes viennent pour faire reconnaître ce qu'elles ont vécu.

En nous rencontrant, certaines de ces personnes souhaitent donc être aidées, accompagnées, épaulées, conseillées, écoutées dans le parcours plus ou moins long de reconnaissance du statut de victime ayant subi un préjudice, ou les effets d'une situation. Le mot victime est souvent accolé à celui de « subir », mais aussi à des expressions « néfastes, négatives ». Il est en effet rare de parler de victime pour évoquer les conséquences positives d'une situation. Egalement, pour être victime, il faut avoir subi un acte. C'est là où les éléments se compliquent et où tout le travail de réflexion autour des situations des victimes et d'accompagnement de ces dernières prend son sens. Nous pouvons proposer autant d'actions que d'espaces d'analyse et de réflexion concrètes, pour résoudre la problématique de violence dont elles nous font part. Il est toujours intéressant de pouvoir se poser la question de subir des choses plus ou moins consciemment, plus ou moins volontairement, dans quel contexte de vie, dans quel cheminement et parcours ?

Annexe 2

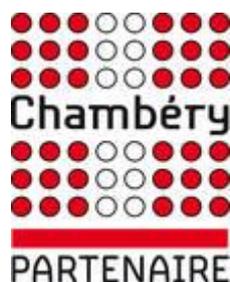
- Les principaux partenaires financiers de l'association en 2016 :

Subventions :

- Conseil Départemental de la Savoie
- Chambéry Métropole
- Préfecture de la Savoie par l'intermédiaire de la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) et du FIPD (Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance)
- Service Administratif Régional du Tribunal
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- Réserve Parlementaire de Madame Bernadette LACLAIS, députée de Savoie
- Mairies : Albertville, Chambéry, Le Bourget du Lac, Aix-Les-Bains, Saint-Genix-sur- Guiers, Yenne, Voglans, Barby, Saint Alban Leysse, Cognin et Montmélian.
- Région Auvergne Rhône-Alpes

Dons :

- SOROPTIMIST
- INSEEC
- AGORA



Annexe 3

- **Partenaires institutionnels :**

- Etat
- Préfecture
- Région Auvergne Rhône Alpes
- Conseil Départemental
- Tribunal
- Police/Gendarmerie
- Justice (MJD, CDAD, ...)
- Centre hospitalier de Chambéry

- **Partenaires associatifs :**

- ARSAVI 73
- ADDCAES
- CIDFF (Centre d'information du droit des femmes et des familles de la Savoie)
- La SASSON (PAOS/SIAO, foyers d'hébergement...)
- PSA Savoie